

COMMUNE DE PUGNY

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14 DU 3 NOVEMBRE 2021

Présent-e-s : Annie MARCELOT - Régine CHAMOT - Hervé PHILIPPE - Nathalie COLLET - Olivier CHAMOT - Sabine VALOT - Gilles RAVACHE - Cathy MACIA - Bruno CHAUCHAIX - Marie CHAUCHAIX - Dylan EMONIN - Eric LEBLANC - Guillaume NORBERT

Excusé : Dundee VALOT (procuration à Sabine VALOT)

Votant-e-s : 14

La séance est ouverte à 19h45.

1) Nomination d'une secrétaire de séance : Régine Chamot

2) Approbation du Conseil Municipal N° 13 du 29 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

3) Délibération

N° DEL-03112021-101 : régulation donation terrain et servitude entre Monsieur Jacques FITER et la Commune de Pougny

La délibération est adoptée à l'unanimité

4) Questions diverses

=> **Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques flottants sur la gouille Vernay** (exposé à 18h00 avant la séance du Conseil Municipal)

Arnaud MAULINI, chef de Projets Solaires à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), accompagné de Sophie JOUBERT, nous présente le projet. Il rappelle en introduction ce qu'est la CNR et quelles sont ses missions historiques. Pour résumer, la CNR a été fondée en 1933, trois missions : la production hydraulique (49 centrales), la navigation et l'irrigation. S'est rajouté depuis peu un volet production d'énergies renouvelables avec l'implantation de parcs éoliens et photovoltaïques dont deux parcs photovoltaïques flottants en exploitation à proximité, Villebois en 2019 et Virignin en 2021, un en cours à Valsérhône et dix projets potentiels sur le Haut-Rhône. D'autres implantations ont déjà eu lieu sur d'autres tronçons du Rhône; le plus vieux a cinq ans. Pour ce qui concerne le projet à Pougny, l'emprise des panneaux sur la gouille serait de 2.4 ha pour une puissance estimée de 2.6 MWc (Mega Watt en crête), soit une énergie estimée à 3.1 GigaWh/an (consommation d'environ 1300 personnes qui ferait de Pougny une commune en énergie positive). **Nous vous renvoyons sur le site de la commune pour la**

présentation détaillée du projet. Beaucoup de questions fusent quant à sa faisabilité : tous les propriétaires sont-ils d'accord ? quelles contraintes par rapport au PLUiH et à la classification en réserve ? Questions concernant l'incompatibilité du projet par rapport à l'usage factuel du site, à sa fréquentation par les pêcheurs, les baigneurs et autres usagers de la gouille. Quid du défaut de concertation globale de tous les acteurs impliqués (organismes d'état, agglo, commune...) ? Questions sur l'origine des panneaux qui sont produits en Chine, sur la durée de contractualisation, sur le mécanisme de la fixation des prix des énergies renouvelables...En résumé, pour qu'un tel projet voit le jour, il convient que tous les acteurs soient d'accord. L'avis de la commune est un facteur limitant. La CNR, en tant qu'acteur historique, n'a pas l'attitude agressive que pourrait avoir un acteur privé et ne s'opposerait pas à un refus du Conseil Municipal. Pour info, à part la taxe d'aménagement, qui se monterait pour un tel projet aux environs de 7000 euros, toutes les redevances et assimilées repartent à la région, au département ou à l'agglo. Quant aux propriétaires du site, en l'occurrence les familles Vernay et Famy (en indivis avec Pélichet pour partie), la retombée financière reste somme toute modeste.

=> **Aménagement aux abords de la gare**

La commission mobilité a étudié les trois projets d'aménagement issus de l'étude **de Monsieur Dobrero SNCF gares connexion**, Gilles Ravache et Cathy Macia les présentent et proposent un mixte des trois. A l'issue de la discussion avec l'ensemble des membres du Conseil il est décidé que :

- * la nouvelle entrée d'accès à la gare sur la route de barrage devra être située le plus près possible du carrefour du passage à niveau
- * 4 places de parking PMR - Parking pour Mobilité Réduite - (ou 2 PMR et 2 normales) seront prévues à côté de la nouvelle entrée ainsi que 4 places côté gare.
- * le parking sur l'emplacement du quai actuel sera au minimum d'une trentaine de places voire jusqu'à quarante
- * une étude sur la sécurisation du carrefour du passage à niveau sera diligentée afin d'étudier le problème dans sa globalité et déterminer à quels emplacements devront se situer les passages piétons et les trottoirs...

Le montant des travaux est élevé, subventionné à 50% par la région sur le volet "aménagement des accès gare". Le conseil décidera de l'exécution de toute ou partie des travaux et du planning selon les disponibilités budgétaires de la commune et les priorités que cette mandature s'est fixées et en particulier la construction d'une salle des fêtes.

=> **Projet "Salle des Fêtes"**

Une première réunion du Groupe Action Projet "Salle polyvalente" a eu lieu. Nathalie Collet et Hervé Philippe en rendent compte. Des premières réflexions sortent quelques principes de base.

- * La salle se situerait en partie sur l'emplacement actuel du jeu de boules et le petit local des archers

serait démolie.

* Une zone parking attenante côté HLM serait aménagée et un espace constructible laissé libre entre l'accès aux HLM et ce futur emplacement parking, comme une sorte de réserve foncière en prévision d'un aménagement ultérieur à long terme (par exemple un espace de restauration, des locaux administratifs...)

* La salle serait prévue pour une capacité d'environ 180 à 200 personnes assises au maximum et ne comporterait pas d'équipements sportifs.

* L'espace sportif serait préservé sans déconstruction du hangar plein air et du local du foot afin de permettre au rugby de continuer à utiliser les lieux, mais aussi de pouvoir garder le côté champêtre des manifestations telles que le 14 juillet, la brocante, le Festi Pougny...

* Dans un premier temps, les deux modules sanitaires et douches seront déplacés pour se situer au bord de la route en prolongation du terrain de pétanque actuel et serviront à terme à tous (rugby, manifestations...)

* On pourrait réfléchir à la construction conjointe d'un logement de fonction.

=> Calendrier des prochaines réunions communales

* Cérémonie du 11 novembre à 17h00 devant l'école suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente de la mairie

* Prochain conseil municipal le mercredi 1er décembre à 19h30 (horaire à confirmer)

* Réunion publique le vendredi 3 décembre à 19h00 à l'école

* Repas des aînés le mercredi 8 décembre à midi au restaurant de Péron.

Tous les sujets abordés ce soir seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion publique du 3 décembre. Des documents complémentaires et détaillés sur ces différentes thématiques sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.pougny01.com> Nous invitons les habitants intéressés à intégrer les groupes de travail (groupe Action Projet GAP) mis en place lors de la journée de bilan du conseil municipal.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire, Régine Chamot

